

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS : **Reprise anticipée des résultats prévisionnels de** **l'exercice 2007**

Monsieur Jean-Pierre LAULOM, Maire Adjoint, expose :

Mes Chers Collègues,

En l'absence de production du compte de gestion arrêté par le comptable de la commune, nous ne pouvons procéder à l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2007.

Cependant, et en application de l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales précisant les modalités de report de manière anticipée au budget suivant du résultat de la section de fonctionnement et du besoin de financement de la section d'investissement, conjuguée à l'article R. 2311-13 précisant les modalités de ce report, je vous propose de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2007.

Conformément à la réglementation, la fiche de calcul du résultat prévisionnel justifie la procédure utilisée.

En conséquence, nous vous remercions d'approuver cette proposition d'affectation.

Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :

ABSTENTION : J. CONFOULAN

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS : **Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2007**

1. Recettes de fonctionnement 2007	8 983 287,65 €
+ excédent 2006 reporté	+ 1 183 130,99 €
Total des recettes 2007	+ 10 166 418,64 €
- dépenses de fonctionnement 2007	- 6 060 914,75 €
= excédent de fonctionnement	+ 4 105 503,89 €(1)
2. Recettes d'investissement 2007	3 588 974,23 €
- déficit 2006 reporté	- 305 792,51 €
- dépenses d'investissement	- 3 499 673,55 €
= déficit d'investissement	- 216 491,83 €(2)
3. Reports (restes à réaliser)	Néant
4. Besoin de financement	Néant
5. excédent à reporter en 2008 (1 - 2)	+ 3 889 012,06 €